

MINISTRE DES MINES ET DES RESSOURCES STRATEGIQUES

ARRETE N° 24363/2022/MMRS/SG/DGM/DGAM/SAMA

déclarant une zone réservée pour l'encadrement des petits exploitants miniers dans la Commune Tsaramandroso, District Ambato Boeny, Région Boeny

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°99-022 du 19 août 1999, modifiée par la Loi n°2005-021 du 17 octobre 2005 portant Code Minier ;

Vu le Décret n°2006-910 du 19 décembre 2006 fixant les modalités d'application de la Loi n°99-022 du 19 août 1999, modifiée par la Loi n°2005-021 du 17 octobre 2005 portant Code Minier ;

Vu le Décret n°2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2021-822 du 15 août 2021 modifié et complété par le Décret n° 2022-400 du 16 mars 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2021-688 du 30 juin 2021 fixant les attributions du Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu la Communication verbale du Conseil des Ministres en date du 04 mai 2022 portant l'approbation de la mise en œuvre des zones d'encadrement des petits exploitants miniers et orpailleurs ;

Vu la demande d'instauration d'une zone d'encadrement du 02 Août 2022 signée par l'Adjoint au Maire de la Commune de Tsaramandroso et les représentants des petits exploitants miniers ;

Vu la lettre n°2022/52/BCMM/DG/BMJN-DIR du 05 Août 2022 du Bureau Régional du Cadastre Minier Mahajanga sur la disponibilité de la zone demandée ;

Sur proposition du Service d'Assistance aux Mines Artisanales ;

ARRETE :

Article premier : Conformément aux dispositions des articles 18, 18-1 et 19 de la Loi n°99-022 du 19 août 1999, modifiée par la Loi n°2005-021 du 17 octobre 2005 portant Code minier ainsi que les articles 10 au 21 du Décret n°2006-910 du 19 décembre 2006 fixant les modalités d'application de la Loi n°99-022 précitée, la zone se situant dans la Commune Tsaramandroso, District Ambato Boeny, Région Boeny dont les coordonnées des centres des carrés miniers concernés sont données ci-après:

X	Y	Substance à exploiter
475.937,5	1.081.562,5	Gypse
475.937,5	1.082.187,5	
475.312,5	1.081.562,5	
475.312,5	1.082.187,5	

est déclarée zone réservée pour l'encadrement des petits exploitants miniers.

Article 2 : La durée de classification de cette zone en zone réservée est de six (06) mois à partir de la date de promulgation du présent arrêté.

Article 3 : Pendant la durée de validité de cette classification en zone réservée, l'Administration minière assurera l'assistance technique et l'encadrement des petits exploitants miniers installés dans la zone, sur la création du groupement, les procédures à suivre pour obtenir des droits miniers ainsi que sur les techniques fondamentales de recherche et d'exploitation des substances minières.

Article 4 :Le Directeur Général des Mines, le Directeur Général du Bureau du Cadastre Minier, le Directeur Interrégional des Mines de Mahanjaga, le Directeur Régional du Bureau du Cadastre Minier Mahajanga, le Chef du Service d'Assistance aux Mines Artisanales et le Maire de la Commune Tsaramandroso sont chargés en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Vu l'urgence et conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 relative au droit interne et au droit international privé notamment en son article 6, le présent Arrêté entre immédiatement en vigueur dès qu'il aura reçu une publication suffisante par radiodiffusée ou télévisée indépendamment de son insertion au *Journal Officiel* de la République.

Fait à Antananarivo, le 20 septembre 2022

**Pour le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Et par délégation,
Le Ministre des Mines et des Ressources
Stratégiques**

RAKOTOMALALA Herindrainy Olivier